



LE PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS CONSTRUIT SON PLAN CLIMAT : AGISSONS ENSEMBLE !

POURQUOI AGIR ?

Avec une hausse de température de 1,5 °C entre 1959 et 2009 en Pays de la Loire (rapport Oracle, 2016) et qui pourrait atteindre 4 °C à l'horizon 2100, le **changement climatique est aujourd'hui une réalité**. Ses conséquences seront visibles sur toutes les composantes de notre quotidien et du territoire : hausse des pics de chaleur, intensification des pluies et risque accru d'inondations et de coulées de boues, baisse de 30 à 60 % des ressources en eau, modification des conditions de pratiques agricoles et viticoles, impacts sur la santé humaine, évolution de la faune et de la flore... Mais ces changements constituent une réelle opportunité (développement de nouvelles activités, augmentation de l'ensoleillement...) pour le territoire si celui-ci les anticipe et s'y adapte dès aujourd'hui.

Face à ces enjeux, des engagements ont été pris :

- au niveau international à travers la Cop 21 et l'accord de Paris.
- au niveau national par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), la Stratégie nationale bas carbone et la Programmation pluriannuelle de l'énergie à venir.

Ils ont un objectif commun : **ne pas dépasser une hausse de 2 °C**.

L'atteinte de ces engagements repose aujourd'hui sur leur appropriation et déclinaison au niveau local. **Chaque territoire, chaque acteur a en effet un rôle à jouer**. Pour cela, le Plan climat air énergie territorial constitue un outil permettant de définir une feuille de route commune et de coordonner les actions du territoire du Pôle métropolitain Loire Angers.

CLIMAT, AIR, ÉNERGIE : OÙ EN EST-ON SUR LE TERRITOIRE ?

Transports et bâtiments résidentiels et tertiaires : principaux consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre⁽¹⁾

Consommations d'énergie en 2014

7 585 GWh⁽²⁾

Émissions de gaz à effet de serre en 2014

1 835 kteqCO₂⁽³⁾

TRANSPORTS NON ROUTIERS



1 %

TRANSPORTS ROUTIERS

37 %



39 %

RÉSIDENTIEL

28 %



18 %

TERTIAIRE

Des consommations liées essentiellement au chauffage 40 %, l'électricité spécifique 25 %, l'eau chaude sanitaire 12 % et la climatisation 8 %

TERTIAIRE

20 %



13 %

INDUSTRIE

12 %



10 %

AGRICULTURE

2 %



19 %

TRANSPORTS

Près de 80 % des déplacements effectués en voiture

RÉSIDENTIEL

Un secteur dominé par :
 • le chauffage (58 % des consommations)
 • les maisons individuelles (75 % des consommations pour 56 % du parc de logements)

DÉCHETS

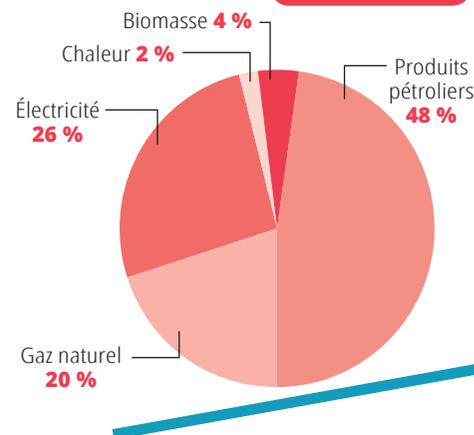


1 %

Un territoire dépendant des énergies fossiles (68 % des consommations)

Consommations

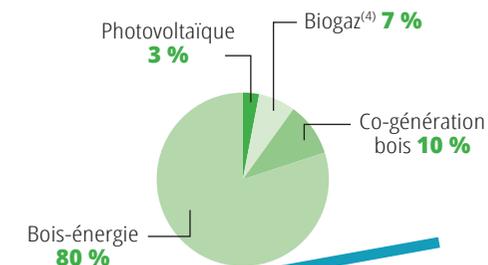
7 585 GWh



Seulement 7 % de l'énergie consommée produite par le territoire

Production d'énergies renouvelables

562 GWh



Plus de 800 millions € par an ! C'est le coût évalué de la facture énergétique pour l'ensemble du territoire.

POLLUTIONS ATMOSPHÉRIQUES ET SANTÉ :

La pollution de l'air, tant extérieur qu'intérieur, est un enjeu majeur de santé publique puisqu'elle engendre en moyenne 48 000 décès prématurés par an en France (source : Santé publique France). Sur la station de mesure d'Angers, depuis 2014, la qualité de l'air mesurée est moyenne à très médiocre plus d'un jour sur cinq. Il existe de nombreux polluants atmosphériques mais trois sont particulièrement problématiques :

- les oxydes d'azote : gaz irritant contribuant aux pluies acides et à la formation d'ozone, ils sont émis à 69 % par le transport routier ;
- les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}) : émises principalement par le chauffage au bois en foyer ouvert, le transport routier, l'agriculture et l'industrie, elles affectent les fonctions respiratoires ;
- l'ozone : produit par des réactions entre polluants, il est responsable d'altérations pulmonaires et oculaires et provoque des pics de pollution.

⁽¹⁾ Gaz à effet de serre (GES) ? Il s'agit des gaz présents dans l'atmosphère et empêchant la chaleur de s'évacuer. L'augmentation de leur concentration est l'un des facteurs à l'origine du changement climatique.

⁽²⁾ 1 GWh = 1 000 000 kWh - ⁽³⁾ 1 kteqCO₂ = 1 000 tonnes équivalent CO₂

⁽⁴⁾ Le biogaz produit est valorisé sous 3 formes différentes : électricité, chaleur et injection dans le réseau.

UN PLAN CLIMAT : QU'EST-CE QUE C'EST ?

1 PCAET
porté par le PMLA
pour 3
intercommunalités

- Le terme réglementaire est Plan climat air énergie territorial, outil devant être mis en place par toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.
- Il s'inscrit dans les engagements internationaux et nationaux.
- Il vise à construire un projet durable pour le territoire et partagé entre les acteurs (entreprises, habitants, agriculteurs, associations, élus...).
- Il définit des objectifs stratégiques et des mesures concrètes.

COMMUNAUTÉ
URBAINE
ANGERS LOIRE
MÉTROPOLE

Angers

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
ANJOU LOIR
ET SARTHE

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LOIRE LAYON
AUBANCE

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Qualité de l'air, sobriété énergétique, adaptation au changement climatique, développement des énergies renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction et gestion des déchets, déplacements, modes de production et de consommation, agriculture et viticulture, procédés industriels, nature en ville... Autant de thématiques qui seront abordées dans la démarche afin de questionner et alimenter les politiques et programmes existants sous l'angle climat, air, énergie et d'identifier de nouvelles actions.



**Le Plan climat concerne tout le monde.
Chacun peut agir et apporter sa contribution :
habitants, entreprises, associations, collectivités, élus...**

Pour cela, des temps de concertation seront organisés en 2018.

POUR EN SAVOIR +

- <http://pole-metropolitain-loire-angers.fr>
- <https://www.sieml.fr>
- <http://www.ademe.fr>



Le Pôle métropolitain Loire Angers est un syndicat mixte regroupant plusieurs intercommunalités dont la mission principale est l'élaboration et le suivi du SCoT et du PCAET. C'est également une instance de coopération autour d'un projet commun dans les domaines de l'économie, du tourisme, des déplacements, de l'environnement...